



Signataire : Antoine Barde

Date de dépôt : 27 avril 2023

Question écrite urgente

Deux poids, deux mesures

Les médias ont relaté dans la presse en mars 2022 le démantèlement des cabanes de jardin des jardins familiaux de Puplinge.

L'Etat semble donc soucieux de faire respecter la loi en vigueur concernant la zone agricole.

Depuis 20 ans, un garagiste entretient des voitures d'occasion proposées à la vente sur la zone agricole (*et à l'époque également en zone d'assolement*) située à la route de Thonon en face de la station-service Agip.

Bien qu'ayant eu des amendes par le passé, puis un ordre d'expulsion qu'il a respecté quelques mois seulement avant d'y ramener ses véhicules, le garagiste en question est en infraction bien plus grave avec la loi que ces pauvres locataires des jardins familiaux de Puplinge.

Je n'ose pas imaginer les litres d'huiles minérales qui se sont écoulées dans le sol à cet endroit.

A toutes fins utiles, veuillez noter que la procédure est traitée de manière confidentielle et qu'à ce titre, le statut de dénonciateur ne saurait en aucun cas conférer tout droit supplémentaire en la matière.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Est-ce que l'Etat fait respecter la loi de manière différenciée sur la zone agricole ?***
- 2. Dans le cas particulier, est-ce qu'une procédure est en cours ? Et où en est-elle ?***

3. *Dans le cas contraire, comment l'Etat compte-t-il faire respecter la loi à cet endroit ?*

Qu'il en soit d'ores et déjà remercié.